

-Direction  
des entreprises  
de la concurrence  
de la consommation  
du travail et de l'emploi

Pôle T  
Section d'Inspection  
du travail

La Responsable de l'Unité de Contrôle

à

Affaire suivie par :  
Courriel : Roseline.martinvalet@dieccte.gouv.fr

Monsieur MUCY-LARMAILLARD  
délégué syndical  
SOLIDAIRES TRANSPORTS

Réf. :  
PJ :

Fort-de-France Le 31 décembre 2019

recommandée :

Monsieur,

Suite à la rencontre du 26 décembre 2019 avec MARTINIQUE TRANSPORT représenté par son vice-président Louis BOUTRIN et sa directrice Régine LEBEL,

A l'entretien qui s'est tenu en préfecture le 27 décembre à 10 heures,

Il apparaît que, comme indiqué dans le courrier de MARTINIQUE TRANSPORT daté du 26 décembre 2019, son conseil d'administration s'engage à respecter la totalité des dispositions de l'article L56 de la convention de la délégation de service public du 02 janvier 2012.

Cet article, fait référence de manière très explicite aux dispositions légales en vigueur et notamment à celles de l'article L1224-1 du code du travail. Il ressort de cette rédaction, que le délégataire et l'autorité délégante ont clairement entendu se situer dans le cadre de ce dispositif pour les événements affectant la situation juridique de l'employeur

l'article L1224-1 du code du travail est ainsi rédigé :

*« Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise »*

Ces dispositions ont pour effet de transférer vers le nouvel employeur tous les éléments individuels du contrat de travail.

Aussi, il appartient aux cocontractants de respecter les obligations nées de l'article 56 de la convention de délégation signée le 02 janvier 2012 en leur donnant pleine application.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer mes salutations distinguées

la Responsable de l'Unité de Contrôle

